l'Echo

Saint-Germain
la Blanche Herbe

n°28 / Avril 2016

Magazine Municipal

www.mairie-stgermainblancheherbe.fr

SOMMAIRE • 2/ Informations pratiques / Etat Civil 3/ Editorial / Agenda 4/ Les finances 5/ Le Conseil en bref... 6/ Environnement 6/ Affaires techniques 7/ Affaires scolaires 8-9/ Démarches obligatoires 10-11/ Affaires sociales et jeunesse 12-13/ Communication 14-15/ Animation et vie associative

Les Informations pratiques

LA MAIRIE VOUS ACCUEILLE

Rue Roland Vico - 14280 Saint-Germain-la-Blanche Herbe
Heures d'ouvertures au public :

Lundi :	8h30 / 12h30	- 13h30 / 18h00
Mardi :	8h30 / 12h30	- *
Mercredi :	8h30 / 12h30	- 13h30 / 17h00
Jeudi :	*	- 13h30 / 17h00
Vendredi :	8h30 / 12h30	- 13h30 / 17h00

*Permanence téléphonique

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au :
02 31 29 11 00 - Fax : 02.31.29.11.09
Courriel : mairie.stgbh@orange.fr
Site Internet : www.mairie-stgermainblancheherbe.fr
www.facebook.com/lesmiwokstglbh
www.facebook.com/localjeunesstgermain

ESPACE ARDENNA

Espace associatif et municipal - Place du Clos Maulier

SALLE MUNICIPALE DE L'OLIVIER

Location aux particuliers, se renseigner en Mairie.

GROUPE SCOLAIRE MARCO POLO

Rue Albert Camus - Direction : Tél. 02 31 73 10 59
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
http://ecolemarcopolo.etab.ac-caen.fr
École élémentaire : Tél. 02 31 73 10 59
École maternelle : Tél. 02 31 74 56 29
Restaurant scolaire : tarifs en fonction des ressources. Se renseigner en mairie.
Garderie périscolaire : dès 7h15 le matin jusqu'à 18h30 le soir
Étude : jusqu'à 18h
Soutien scolaire : géré par les P.E.P. de 16h30 à 17h45

ENFANCE JEUNESSE

MJC Chemin Vert : Tél. 02 31 73 29 90
Centre de loisirs sans hébergement LES MIWOK (3/11 ans)
Tél. 06 79 08 00 23 - https://www.facebook.com/lesmiwokstglbh
Mercredi après-midi avec ou sans repas et vacances scolaires
Horaires, activités, tarifs, inscriptions : se renseigner en mairie
Club Jeunes (12/18 ans)
Espace Ardenna : Tél. 02 31 47 69 60 ou 07 82 97 87 31
https://www.facebook.com/localjeunesstgermain
Horaires, activités, conditions : se renseigner en mairie

PETITE ENFANCE

Relais Assistants Maternels Arc-en-ciel (RAM)
Espace Ardenna : Tél. 02 31 97 43 29

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Centre Médico-Social du Chemin Vert - Consultations assistantes sociales, puéricultrice, éducatrice :
121 rue d'Authie à Caen - Tél. 02 31 73 16 40

CRÈCHE ET HALTE-GARDERIE " COCCINELLE"

2/4 rue de La Chanterie - Tél. : 02 31 75 23 62
Accueil des petits jusqu'à 6 ans

BAILLEURS SOCIAUX PRÉSENTS SUR LA COMMUNE

Liste et coordonnées en mairie

TRANSPORTS EN COMMUN

La commune est rattachée au réseau bus et tram de l'agglomération caennaise. Lignes 9, 10, 21.

Bus scolaire
Liaison gratuite entre le nouveau quartier et le groupe scolaire.
Se renseigner en mairie.
Réseau complémentaire :
• Ligne 100 : Collège Dunois, Lycée Charles de Gaulle
• Ligne 125 : Lycées Camille Claudel, Dumont d'Urville et Laplace

COLLECTE DES DÉCHETS gérée par Caen la mer

Numéro vert : 02 31 304 304 (appel gratuit)
Ordures ménagères : sortir les conteneurs la veille au soir
- Le bourg : jeudi
- Quartier d'Ardenne et Cussy : lundi
- Franqueville : lundi

Tri sélectif (sac jaune) :
- Tous les quartiers, le mercredi

Déchets verts :
- Le bourg : mercredi
- Quartier d'Ardenne et Cussy : jeudi
- Franqueville : jeudi

Encombrants : ramassage en porte à porte trois fois par an (renseignements auprès de Caen la mer ou en Mairie).
Déchetterie communautaire à Bretteville-sur-Odon en accès gratuit pour les habitants de Caen la mer.
Verres : 5 conteneurs répartis sur la commune (pour la tranquillité du voisinage, veiller à ne pas déposer de verres avant 9h le matin et après 22h le soir).
Collecte des vêtements : conteneurs "Caen la mer", parkings rue des Palières, Hameau de Cussy et rue de l'Occitanie.

POLICE NATIONALE

- Hôtel de Police - 2 route de Bretteville - 14650 Carpiquet
  Tél. 02 31 29 55 35
- Week-end, jours fériés et nuits - 10 rue Thibout de la Fresnaye
  14000 Caen - Tél. : 02 31 29 22 22
- En cas d'urgence, faire le 17

CENTRE DES IMPÔTS

Caen Ouest, 145 route de la Délivrande, 14000 Caen

CULTE

Église, rue Roland Vico, Tél. : 02 31 75 36 33

MONUMENT HISTORIQUE

Abbaye d'Ardenne fondée en 1121 par l'Ordre des Prémontrés

ASSOCIATIONS

De nombreuses associations vous accueillent sur la commune et proposent des activités variées pour tous (sports, loisirs, culture...).
Liste et coordonnées en mairie.

Etat Civil

ILS SONT NÉS :

Romain TEISSIER	29 août 2015
Youssef GUILLAUME	24 septembre 2015
Lina LHOMME	3 novembre 2015
Lya LEVIONNOIS	6 décembre 2015
Louise GAUQUELIN	15 janvier 2016
Alex LEJEUNE	4 mars 2016
Maxine LAUNAY	6 mars 2016

ILS SONT PARTIS :

Marc AMAN	23 octobre 2015
Rolande LE NY née DUBOURG	9 décembre 2015
André THIEURMEL	1er mars 2016

** Noms des personnes ayant accepté de figurer dans cette rubrique*

Editorial

Saint-Germinoises, Saint-Germinois,

Les attentats du 13 novembre au delà du drame humain que représentent ces vies brisées nous touchent tous car c'est la République, notre liberté et notre mode de vie qui sont visés. La vigilance, sans céder à la peur, est essentielle pour prévenir d'autres crimes ; essentiel aussi le renforcement des services de l'État qui concourent à la sécurité : Police, Éducation Nationale, Justice... Nous devons comme le disait Stéphane Hessel nous indigner et résister, en défendant nos valeurs républicaines et œuvrer pour la paix !

Notre commune fait partie de l'Agglomération Caen la Mer, que vont rejoindre, selon le schéma préfectoral, trois autres communautés : Plaine Sud et Entre Thue et Mue en 2017 et Cœur de Nacre en 2019. Par ailleurs, Caen la Mer envisage de se transformer en Communauté Urbaine (CU) le 1er janvier 2017 ; d'ores et déjà durant l'année 2016, vos représentants à l'Agglomération travaillent en conférences des Maires, en séminaires et en commissions pour analyser et mesurer toutes les conséquences de cette transformation. De plus, quelques avantages financiers sont apportés par l'État : ainsi la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) augmenterait de 15 € environ par habitant. Par ailleurs, le poids que représentera alors la Communauté Urbaine en fera un élément moteur qui compte dans la nouvelle Normandie.

Ce changement n'est pas neutre pour nos communes puisque de nouvelles compétences seront transférées, avec donc une plus grande intégration de nos communes dans Caen la Mer : au 1er janvier 2017, transfert de tout ce qui concerne la voirie y compris les réseaux d'eau pluviale, les trottoirs, l'éclairage public, la signalisation... Les espaces verts seraient également rattachés à ce transfert. Les agents communaux des services techniques chargés de l'entretien de la voirie et des espaces verts, ainsi que le matériel, seraient transférés à la CU.

Seront également transférés à la CU au 1er janvier 2017 le développement économique et le tourisme, au 1er mars 2017 le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), au 1er janvier 2018 la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations et au 1er janvier 2020 tout le cycle de l'eau (de la production à la distribution).

Les objectifs principaux de vos élus communaux sont que demeure la solidarité intercommunale, que le service à la population reste un service de proximité efficace, mais aussi que nous ne perdrions pas notre identité communale, même si, à plus longue échéance, nos communes se regrouperont et ont vocation à disparaître dans ce grand ensemble mutualisé.

Cordialement,

Votre Maire, Joël Cosson

Agenda

Mai
5 Courses de vélos
7 Commémorations du 8 mai 1945
13-16 Accueil d'un groupe d'Italiens de Mason Vicentino
27 Don du sang

Juin
2-3 Distribution compost
15 Projection du film "Stop-motion"
18 Fête de la musique
24 Spectacle chorale
25 Fête de l'école
25 Collecte des Ephémères

Août
26 Fête de la jeunesse

Septembre
11 Courses à pied «La Canadienne»
18 Vide greniers
23 Don du sang
30 Groupe folklorique roumain

Novembre
10 Commémorations du 11 novembre 1918
19-20 Salon des artistes

Décembre
4 Bourse aux jouets
11 Noël des enfants

www.mairie-stgermainblancheherbe.fr

Les Finances

Le budget primitif 2016 a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal lors de sa séance du 7 mars 2016

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :
2.457.101,94 € en fonctionnement
1.409.828,86 € en investissement

Le Conseil Municipal a décidé cette année encore de reconduire les taux d'imposition, inchangés depuis 2003, à savoir :
Taxe d'habitation .....6,83 %
Foncier bâti .....24,09 %
Foncier non bâti .....44,25 %

Endettement de la commune
Avec un endettement de l'ordre de 15000 €, la commune est faiblement endettée, ce qui lui laisse des marges de manœuvre en cas de besoin. La nécessité d'un nouvel emprunt ne s'est pas imposée cette année.

Budget annexe « eau potable »
Le budget «eau potable» constitue un budget annexe au budget principal. Il s'élève à 194.878,58 € en section d'exploitation (fonctionnement) et à 85.986,82 € en investissement.

L'exécution du budget 2015

LE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

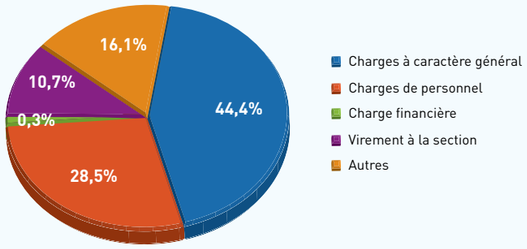

RECETTES

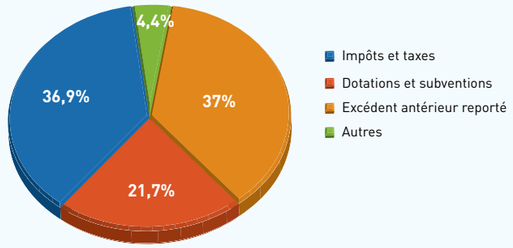

LES INVESTISSEMENTS

DÉPENSES

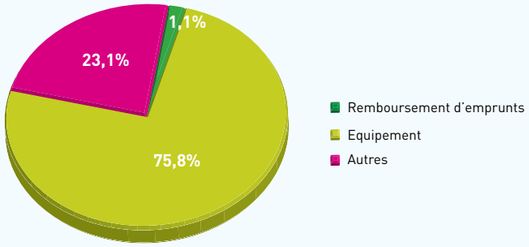

RECETTES

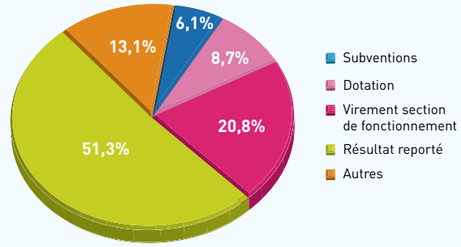

Quelques règles du mieux-vivre dans votre commune

Stationnement : Le stationnement sur les trottoirs est autorisé uniquement lorsque cela est signalé par un panneau et un marquage au sol. L'infraction est punie d'une contravention de 4ème classe.

Bruits : L'utilisation des tondeuses, taille-haies ou tout autre engin bruyant est réglementé par l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2008. Elle doit se limiter aux jours et horaires suivants :
- jours ouvrables : 8h30-12h30 et 14h30-19h30
- samedi : 9h-12h et 15h-19h
- dimanche et fêtes : 10h-12h

Attention :
le non respect de cette loi peut entraîner une contravention.

Civisme
les chiens : Il reste en ce domaine beaucoup d'efforts à faire : vagabondage, aboiements intempestifs, maintien en laisse et propreté. Il s'avère que des propriétaires de chiens, en promenant leurs animaux, les laissent faire leurs besoins sur les trottoirs et les espaces verts. Les besoins de ces animaux doivent être faits sur vos terrains et non sur le domaine public ou alors, ramassez les. Ne laissez pas vos animaux errer seuls dans les rues. La divagation des animaux est punie d'une contravention de 2ème classe, sans compter en cas de captage, la prise en charge, les frais d'identification du propriétaire, le tatouage et l'hébergement.

Le Conseil en bref...

16 novembre 2015

Agglomération Caen la Mer : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados ; rapport relatif aux mutualisations réalisées entre Caen la Mer et les communes membres ; commission locale d'évaluation des charges transférées.

Personnel : Entretiens professionnels : choix des critères ; modification du tableau des effectifs ; régime indemnitaire ; gratification pour les agents sous contrat de droit privé ; conditions d'occupation d'un logement de fonction et liste des emplois concernés ; convention avec le centre de gestion pour un service de remplacement.

Urbanisme : obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture et au ravalement de maison ; contentieux devant le tribunal administratif (permis de construire PC 0140587 15R0002) ; cellule municipale des risques majeurs (DICRIM).

Finances : convention Citykomi ; facturation des travaux Logipays ; tarifs des photocopies ; avenant n° 1 au marché SEO concernant la salle de motricité en maternelle.

15 décembre 2015

Projet Pépinières : régularisation de l'acte de vente d'une emprise partielle à la ville de Caen; acquisition auprès de Calvados Habitat d'une parcelle de 295 m² ; signature de l'acte de vente d'un terrain à la société SYR (ex Rufa).

Finances : convention avec Veolia eau pour la gestion des eaux pluviales ; convention avec le relais d'assistants maternels (RAM arc en ciel) ; contribution (0,08 € par m3) pour investissements à RESEAU (eau potable) ; adhésion au groupement de commande avec Caen la Mer pour la réalisation de diagnostics immobiliers ; décision modificative n° 1 pour le budget communal 2015 ; contrat avec la Poste pour la machine à affranchir; vente de guirlandes lumineuses ; convention avec l'association « *en scène à Caen* » pour une soirée théâtre.

Emploi : création d'emplois dans le cadre du contrat unique d'insertion (CAE).

19 janvier 2016

Projet Pépinières : Validation de l'aménageur promoteur.

Finances : Remboursement aux Amis de l'école ; encaissement de frais de reprographie ; notification d'une ordonnance dans le dossier Charlot/PC SCDI La Caennaise ; facture pour une réquisition au cimetière ; reversement d'un trop perçu ; attribution des prix au Salon des Artistes ; convention avec Véolia pour la défense incendie ; Tarifs 2016 : concessions au cimetière ; vacations funéraires ; encarts publicitaires ; location des salles de l'Olivier et d'Ardenna.

Création d'un nouveau site internet : lancement d'une consultation.

Avis sur le nouveau siège social de RESEAU.

22 février 2016

Création d'emploi dans le cadre d'un contrat unique d'insertion (CAE) ;

Signature d'un marché avec la société Synapse pour la création du site internet de St Germain la Blanche Herbe.

Convention d'étude pour la construction d'une crèche.

Contrat d'entretien pour le chauffage de la salle de l'Olivier.

7 mars 2016

Finances : Compte administratif et compte de gestion 2015 du budget communal ; affectation des résultats 2015 ; fiscalité 2015 : vote des taux ; soutien aux comités de jumelage : montant forfaitaire alloué ; subventions aux associations ; budget communal primitif 2016 ; compte administratif et compte de gestion 2015 du budget eau potable ; affectation des résultats 2015 ; budget primitif 2016 ;

Tarifs pour 2016-2017 de la restauration scolaire, de la garderie scolaire et du centre de loisirs ; présentation d'un dossier au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016 ;

Convention jeunesse avec la MJC du Chemin Vert : bilan du diagnostic ;

Nomination d'un représentant au Comité Juno Canada Normandie ;

Rapports 2014 du SDEC (électricité) et de RESEAU (eau potable).

Nécrologie

André Thieurmel, Maire Honoraire de St Germain la Blanche Herbe, nous a quitté au début du mois de mars. En même temps qu'une carrière d'enseignant qui l'a amené à être directeur de l'école Bosnières à Caen et à être décoré Officier des Palmes Académiques, André Thieurmel s'est engagé dans la vie communale dès 1971 au côté de André Rochereau, puis de Serge Maillard dont il fut le 1er Adjoint en charge des finances. Après le décès de Serge Maillard, il fut élu Maire de 1998 à 2001. Sage et rigoureux dans la gestion des affaires communales, il a participé activement au développement du quartier d'Ardenne permettant à St Germain d'atteindre 2500 habitants.

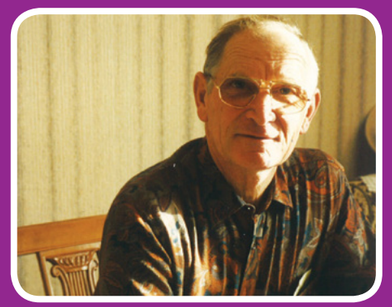

L'Environnement

Réunion Fredon

La commune de St Germain La Blanche herbe s'est engagée dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Elle vient d'être labellisée « niveau 1 » par la FREDON.
Une semaine d'information s'est déroulée courant mars afin de sensibiliser la population et de lui permettre d'accompagner et de prolonger au mieux la démarche municipale dans les secteurs communaux privatifs (jardin, cour, allée....). L'exposition thématique installée Salle de l'Olivier a reçu la visite d'habitants intéressés et soucieux des enjeux environnementaux. Des élèves du groupe scolaire ont également participé avec un accompagnement pédagogique.
Le jeudi 17 mars, une réunion publique a clôturé cette semaine thématique. Organisée en collaboration avec RESEAU et FREDON, elle fut le lieu d'échanges fructueux sur la préservation de la ressource en eau et les techniques alternatives à l'utilisation des produits chimiques.

Surpresseur

Depuis de nombreuses années, les habitants d'une partie de la commune subissent un manque de pression d'eau au robinet et plus particulièrement à l'étage.

Une réunion de quartier, le 29 janvier 2016 à la Salle de l'Olivier. Les habitants concernés ont pris connaissance des solutions proposées par Véolia Eau pour répondre à un manque de pression.

Une solution technique existe et consiste en l'installation d'un surpresseur qui permettra d'apporter une pression conforme aux normes... et amènera une amélioration notable du confort.
Localisé dans un petit bâtiment en bordure de la rue Roland Vico, il fera partie intégrante d'un projet plus global de réaménagement de la place des Canadiens. Cette réalisation prévue en 2016, n'entraînera pas d'augmentation du prix de l'eau et son financement sera assuré par le budget communal eau potable et VEOLIA.

Les Affaires techniques

Equipe technique

Nicolas Germont entouré de son équipe

Depuis le 1er janvier 2016, Nicolas Germont est le nouveau responsable de l'équipe technique communale en collaboration avec Marc Lebidau, Gérald Thomines, Ismaël Chabanne, Guillaume Lainé et Josselin Chapron (contrats aidés). Les agents interviennent principalement sur l'entretien des espaces publics (voirie, espaces verts ...) et sur la maintenance des bâtiments communaux. Des tâches annexes leur sont aussi confiées dans le cadre des manifestations communales.

Dispositifs anti-intrusion

Le parc urbain Serge Maillard a pour la première fois été victime l'été dernier d'occupations illégales de groupes de « *gens du voyage* ». Afin d'éviter de nouvelles installations, la commune et la communauté d'agglomération Caen la mer réaliseront dès le printemps 2016 un dispositif pérenne anti-intrusion. Un merlon planté sera mis en place tout au long de la piste cyclable coté RD220c. Les aménagements près de l'espace Ardenna et près du city-stade seront améliorés et renforcés. Bien évidemment, ce dispositif devra permettre la continuité des activités festives sur le parc.

Travaux toit Ecole maternelle

Suite au diagnostic mené par le SDEC « *conseil en énergie partagé* », des actions d'efficacité énergétique ont été préconisées sur les bâtiments communaux. Dans ce cadre, en fin d'année 2015, des travaux d'amélioration thermique et d'étanchéité ont été réalisés sur le toit terrasse de la salle de motricité de l'école maternelle.

sdec énergie
METTRE VOS IDÉES EN LUMIÈRE

Les Affaires Scolaires

Spectacle des activités périscolaires

C'est devant de nombreux parents venus pour l'occasion que les enfants, fiers et anxieux, nous ont offert un spectacle époustouflant. Une chorégraphie recherchée et apprise tout au long de cette fin d'année avec Annabelle.

En garde* !

*** dit en français par tous les escrimeurs du monde**

La pratique de l'escrime développe chez les enfants la maîtrise de soi tant au niveau des émotions que des gestes.

L'escrime est pratiqué à l'école par les enfants de CP/CE1 ; CE1/CE2 ; CE2/CM1 de l'initiation à l'escrime artistique.

Quant aux CM2, ils pratiquent le hockey sur gazon dont les règles de conduite sont l'esprit d'équipe, le fair play ainsi que l'interdiction de tout contact physique.

Le repas de Noël

Ambiance, couleurs et repas de fête !

Ce jeudi 17 Décembre 2015, Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux, les professeurs des écoles, les intervenants auprès de l'école et les personnels administratifs ont partagé avec les petits, les moyens et les grands le repas de Noël de la cantine dans la salle de restauration décorée aux couleurs de Noël !

Les démarches obligatoires

Les autorisations d'urbanisme

Vous envisagez de faire des travaux sur votre maison, de construire, de démolir, d'installer un abri de jardin, renseignez-vous auprès de la mairie sur les formalités à accomplir : dans la plupart des cas, une autorisation d'urbanisme est indispensable avant de procéder aux travaux.

Chaque autorisation d'urbanisme est délivrée sous réserve du droit des tiers. Elle a pour objet de vérifier la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme.

Un certificat d'urbanisme, pourquoi ?

CERFA n°13410*02.

Vous envisagez d'acheter un terrain et souhaitez savoir si un projet d'aménagement ou de construction pourrait aboutir sur celui-ci, faites les démarches pour obtenir un certificat d'urbanisme.

Il existe deux types de certificat d'urbanisme :

- **Le certificat d'urbanisme d'information.**
  Il renseigne sur :
  - le droit de l'urbanisme applicable à un terrain,
  - les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...),
  - et les taxes et participations d'urbanisme (raccordement à l'égout, voirie et réseaux...).
- **Le certificat d'urbanisme opérationnel.** En plus des éléments figurant dans le certificat d'urbanisme d'information, il indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet de construction et il donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain.

Quand dois-je avoir recours à un architecte ?

Dans le cas de constructions, et au-delà de certains seuils, le recours à l'architecte est obligatoire.

- Pour la réalisation d'une construction ou une extension, autre que pour un usage agricole (maison d'habitation, immeubles...), le recours à un architecte est obligatoire si la construction comporte une surface de plancher et une emprise au sol supérieure à 170m². Les garages et les constructions non closes ne sont plus pris en compte depuis le 1er mars 2012.
- Pour la réalisation d'une construction à usage agricole, le recours à un architecte est obligatoire si la construction comporte une surface de plancher et une emprise au sol de plus de 800m².

Si le projet comprend un bâtiment ayant deux destinations (agricole et d'habitation), le recours à un architecte dépend du seuil réservé à chaque destination.

Si vous n'êtes pas dans l'obligation de confier votre projet de construction à un architecte, vous pouvez toutefois obtenir gratuitement des conseils auprès d'un architecte du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) ou du service urbanisme de la commune où est situé le terrain.

Demande de permis ou déclaration préalable ?

Le tableau ci-contre vous précise la démarche à suivre
- permis de construire **CERFA N°13406*0 4**
- déclaration préalable **CERFA N°13703*4/13404*04**

Le permis d'aménager

CERFA N°13409*04

- la réalisation d'une opération de lotissement, qui prévoit la création ou l'aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs internes au lotissement ou qui est située dans un site classé ou dans un secteur sauvegardé,
- la création ou l'agrandissement d'un terrain de camping permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs,
- la réalisation d'opération d'affouillement (creusage) et exhaussement (surélévation) du sol d'une profondeur ou d'une hauteur excédant 2 mètres et qui portent sur une superficie supérieure ou égale à 100 m².

Le permis de démolir

A noter : lorsque ces démolitions dépendent d'un projet de construction ou d'aménagement, le CERFA de construction ou d'aménagement suffit.

QUELS TRAVAUX ENVISAGEZ-VOUS ?		QUELS DOCUMENTS SONT NÉCESSAIRES ?
MODIFIER L'ASPECT EXTERIEUR DE MON LOGEMENT :		
Ouvrir une fenêtre sur l'extérieur		Déclaration préalable
Transformer une fenêtre en porte, sur l'extérieur		Déclaration préalable
Agrandir ou surélever un existant :		Permis de construire
	• Entre 2 et 20m²	Déclaration préalable
	• Au-delà de 20 m²	Permis de construire
AGRANDIR OU SURÉLEVER UN EXISTANT EN ZONE URBAINE AVEC PLU :		
Entre 2 et 40 m²		Déclaration préalable
Au-delà de 40 m² ou entre 20 et 40 m² si la surface totale > 170m²*		Permis de construire
Poser une fenêtre de toit		Déclaration préalable
RAVALER UNE FAÇADE :		
Nettoyage		Aucune formalité
Enduit et /ou changement de couleur		Déclaration préalable
CONSTRUIRE UN EDIFICE Quel qu'en soit le type : avec jardin ou non, destiné à l'habitation ou non (abri de jardin, mobile-home), vu de la rue ou non :		
CONSTRUIRE UN BÂTIMENT INDÉPENDANT (non rattaché à un bâtiment existant) :		
	• Entre 5 et 20m²	Déclaration préalable
	• Au-delà de 20 m²	Permis de construire
CONSTRUIRE :		
Un mur de clôture ≤ 2m de haut		Déclaration préalable
Un mur de soutènement		Déclaration préalable
Une piscine enterrée < à 100 m²		Déclaration préalable
Construire ou agrandir une terrasse au niveau du sol		Aucune formalité
TRANSFORMER UN EDIFICE :		
Aménager une pièce d'habitation dans un garage ou dans des combles :		
Entre 5 et 20m²		Déclaration préalable
Au-delà de 20m²		Permis de construire
AMÉNAGER UNE PIÈCE D'HABITATION DANS UN GARAGE OU DANS DES COMBLES EN ZONE URBAINE AVEC PLU:		
	• Entre 5 et 40m²	Entre 5 et 40m²
Au-delà de 40m² ou entre 20 et 40m² si la surface totale > 170m²*		Déclaration préalable
Transformer un local commercial en habitation avec travaux sur la structure		Permis de construire
Transformer un local commercial en habitation sans modification sur la structure		Permis de construire
DEMOLIR UN EDIFICE		
La construction est dans le secteur sauvegardé d'un programme de restauration immobilière		Permis de démolir
La construction est dans le champ de visibilité d'un monument historique ou dans une zone de protection du patrimoine architectural		Permis de démolir
La destruction d'un bâtiment en ruine au bord de l'écroulement		Pas de permis de démolir

Fiches pratiques et CERFA correspondants sur service-public.fr

Les Affaires sociales et jeunesse

RAM

14 novembre : salon des artistes, un partenariat avec les séniors de la Résidence Médicis qui ont participé au spectacle et aux ateliers créatifs.

16 février : *action passerelle avec le centre de loisirs*

Club jeunes

Projet passerelle /film stop-motion

En décembre dernier, Emma, animatrice enfants chez les Miwoks nous a proposé de réaliser, avec des enfants du centre de loisirs, un film en stop-motion dans le cadre d'un projet passerelle. Le but est donc, à travers cette réalisation, de permettre la découverte du Club Jeunes aux enfants les plus âgés du centre de loisirs.

Vacances de février très actives avec la mise en place d'ateliers cuisine, les matinées de la première semaine ainsi que la réalisation d'un clip de musique la deuxième. A noter également, la venue des enfants du centre de loisirs au Club Jeunes pour effectuer des essais à l'aide du logiciel qui servira à la réalisation du film « *Stop-motion* », ainsi qu'une sortie au Laser Game et une soirée pizza et jeux avec les jeunes de la MJC du Chemin Vert.

Le 15 janvier 2016, le Club Jeunes s'est transformé en tribunal... Juges, avocat de la défense et procureur, interprétés de façon magistrale par les comédiens de la compagnie Macédoine, ont appelé à la barre les témoins (personnes « *choisies* » parmi le public). Les témoins ont joué le jeu avec complaisance et humour !

Les écrans au banc des accusés

Quant aux accusés : téléviseur, portable et ordinateur, ils n'ont pas été condamnés trop sévèrement ! Cette soirée a donné l'occasion aux jeunes, parents, animateurs et élus de se côtoyer.

Les Miwok à la patinoire !
Premier pas sur la glace

Bourse jeune permis

En 2014, la commune et la Mission locale ont signé une convention, afin de mettre en place le dispositif Bourse au permis. Pour certains jeunes, la non-obtention du permis de conduire est un obstacle pour la quête d'un emploi ou d'une formation. Les jeunes retenus pour ce dispositif sont bien évidemment proches de l'emploi ou en parcours d'insertion.
Estelle Baron répondait à ces critères et possédait déjà le code. C'est là que la commune intervient en accordant une bourse maximale de 600 €. C'est avec le CCAS (Centre communal d'action sociale) que nous proposons actuellement à six jeunes de bénéficier de cet accompagnement. Estelle Baron a obtenu son permis, ce qui lui a permis de décrocher, rapidement, son premier emploi dans les espaces verts et l'entretien des bâtiments, à la mairie d'Hérouville-Saint-Clair. Estelle a amélioré son potentiel professionnel en réalisant, dans la commune, un stage dans son domaine professionnel. C'est la dernière contrepartie pour la personne bénéficiant de cette aide.

Les Affaires sociales et jeunesse

Baby-sitting

La mairie en collaboration avec la Mutualité Française a organisé une journée de sensibilisation au baby-sitting. Les questions de développement du petit enfant, les accidents domestiques, l'apprentissage des gestes qui sauvent, la relation avec les parents mais aussi la législation et les salaires ont été abordés par l'animatrice : Gaëlle Cointre (de la Mutualité Française). Onze jeunes ont été accueillis gratuitement à l'espace Ardenna le 17 février 2016. Sous forme d'ateliers, de jeux et d'échanges, ils ont enrichi leur vision de ce « *vrai* » travail puisqu'il s'agit de confier à ces futurs baby-sitters ce que les parents ont de plus cher... leur enfant !

L'été approche

Saint-Germain la Blanche Herbe — MJC Chemin-Vert, le Sillon • Scène d'animation culturelle

Les structures jeunesse, le Centre de Loisirs les Miwok et le Club Jeunes, préparent les vacances pour accueillir petits et grands. Besoin d'occuper vos enfants, projets de mini-camps, sorties et soirées pour les jeunes du Club...Tout un panel de loisirs éducatifs vous sera proposé très bientôt. N'hésitez pas dès à présent à contacter la mairie ou la MJC du Chemin Vert afin d'obtenir les tarifs et les éventuelles aides qui pourraient vous être accordées.

Faire profiter à vos enfants de ces structures, c'est leur garantir un été riche en découvertes et en rencontres en toute sécurité !

Les Séniors à l'honneur

Dimanche 28 février, le CCAS de St Germain la Blanche Herbe s'est mis en quatre pour accueillir à la salle Olivier environ 120 séniors. Les convives ont pu se retrouver autour d'un copieux repas animé par le duo Vanessa & Thierry. Joie, partage, bonne humeur, couleurs, musique et chants ont ponctué cette journée.

Les doyens Mme Leconte Madeleine et
M. Mouchard Auguste entourés de M. Le Maire
et Mme Josse Carole

Semaine bleue... Journée bleue

Selon le slogan : « ***la semaine bleue, c'est 365 jours pour agir et 7 jours pour le dire.*** »

Ces 7 jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.
Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les personnes âgées dans notre société.
Partout en France, des manifestations locales sont organisées pour illustrer le thème retenu. Chaque année, un concours prime les meilleures initiatives.
En 2015, le 15 octobre, le CLIC (centre local d'information et de coordination gérontologique) et la Mutualité française ont choisi St Germain la Blanche Herbe pour consacrer cette journée à l'alimentation des Séniors avec à la clé un concours de soupe !

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER

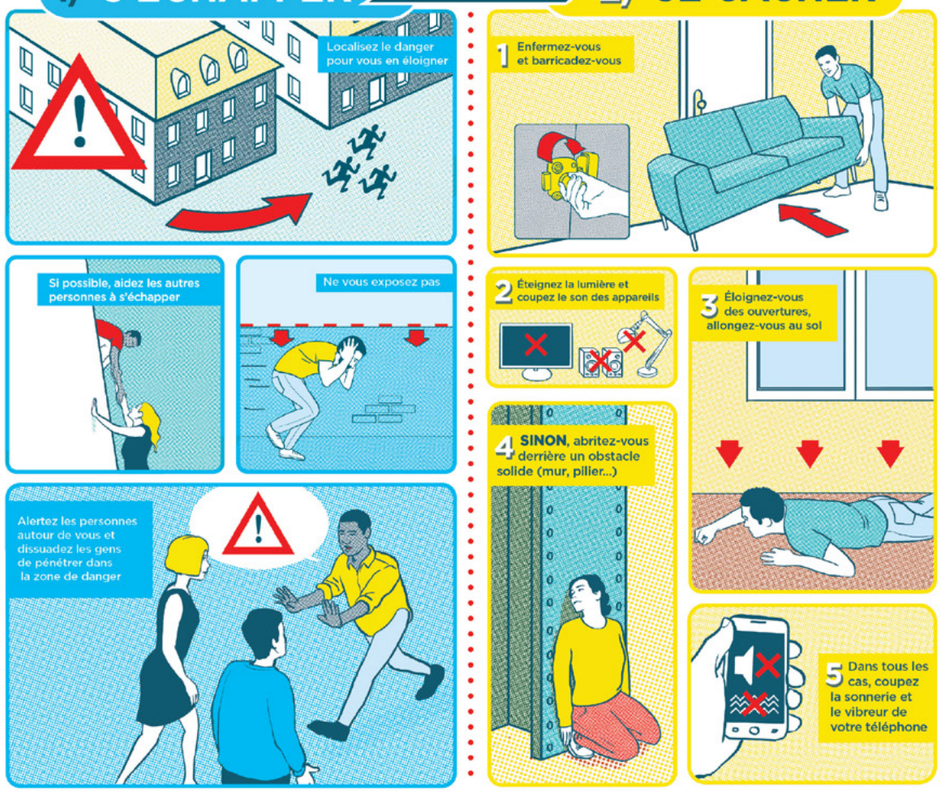

3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr

VIGIPIRATE

La Communication

Projet Les Pépinières

Bientôt un nouveau cadre de vie au cœur de la commune.

Début mai, la commercialisation du futur projet sera lancée ; La Safaur, groupe Kaufman & Broad proposera une offre diversifiée de 20 logements collectifs du 2 à 4 pièces sur R+2 avec ascenseur, 10 maisons individuelles de 2 ou 3 chambres et 21 parcelles de terrains à bâtir viabilisées et libres de constructeur.

Cette nouvelle réalisation s'intégrera harmonieusement dans l'environnement la commune accompagnant ce projet jusqu'à son aboutissement.

Renseignements : 02.31.15.56.56

Citykomi

Nouveau service de communication sur votre commune !

La municipalité s'est abonnée au service **Citykomi®** (du japonais « *De bouche à oreille* »).

Une rue en travaux ? La prochaine date de ramassage des encombrants ? La date d'une prochaine animation ?
Avec Citykomi®, la mairie de Saint Germain la Blanche Herbe vous informe en temps réel sur votre Smartphone.

Deux canaux de diffusion ont été ouverts : Mairie et Animations.

Un nouveau site !

Actuellement en construction, nous travaillons activement pour que votre commune se dote d'un site web complet et utile !

Le site actuel reste consultable :
http://www.mairie-stgermainblancheherbe.fr/

18ème salon des Artistes

Les 14 et 15 novembre 2015 s'est tenu le Salon des Artistes sous le signe de la planète terre. 27 artistes, peintres, sculpteurs, photographes ont répondu à cette invitation.
Trois prix ont été distribués aux artistes plébiscités par les partenaires et le Conseil Municipal.
Le prix « Coup de coeur de la municipalité » revient à Alain Vasselin. Le prix de la pierre, remis par la société Edifidès, est attribué à Bernard Chemin et le prix des arts et technologie, parrainé par la société la Caennaise, revient à Baptiste Vautier.

"Camélia du Japon"
Alain Vasselin

"Le prix de la pierre"
Bernard Chemin

Théâtre

Le samedi 20 janvier 2016, la Compagnie du Temps Suspendu a présenté une comédie rythmée et percutante sur les aléas de la cohabitation « *le Béret de la Tortue* », pièce de Jean Dell et de Gérald Sibleyras.

Exposition l'Arbre

Les 5 et 6 mars 2016, l'association l'Arbre, a exposé ses travaux sur la généalogie familiale.

Madame Huguette LALIN, présidente entourée d'adhérents passionnés

Monsieur Guy Gondoin, Maire-Adjoint a reçu la médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'engagement associatif

Nécrologie

Ioan MUNTEAN nous a quitté.
Jumelage St-Germain la Bl. H. Galda de Jos

Adieu l'ami

Tu as été le père fondateur de nos relations avec notre village de Roumanie.

Initiateur des premiers courriers qui ont déclenché les voyages humanitaires.

Directeur de l'école de Galda de Jos, ami fidèle et protecteur lors de nos déplacements.

Désintéressé, ne pensant qu'au bonheur des autres.

Par ta gentillesse, tu as marqué à jamais tous nos amis de France qui t'ont connu.

Repose en paix Ioan, ton étoile brillera toujours dans le firmament. Et elle nous guidera toujours sur cette route que tu as suivie. Adieu l'ami nous ne t'oublierons pas.

L'Animation et la vie associative

Spectacle de Noël

Compagnie Moska, « Couleur corbeau »

La Compagnie Moska a proposé le 12 décembre 2015 un spectacle aux enfants de St Germain la Blanche Herbe sur les ombres, les couleurs, l'acceptation de soi... La comédienne a entraîné son public dans l'aventure : « *Couleur corbeau* » à l'aide de papiers découpés et autres ingéniosités rétro-projetées. Elle était accompagnée par un musicien au tarhu, croisement de violoncelle et de vièles orientales, dont les mélodies subtiles rythmaient et coloraient poétiquement cette histoire. Après la représentation, les enfants ont posé de nombreuses questions aux deux intervenants tant sur la démarche technique du théâtre d'ombres que sur l'instrument de musique.

Le Père Noël est finalement arrivé...
par la fenêtre pour offrir toute sa bonhomie et quelques bonbons !

Forum jeux

Bel après midi le samedi 12 mars à l'espace Ardenna lors du Forum jeux organisé avec la participation du RAM, des Miwok, du Club jeunes et de l'association "*Jouons ensemble*". Des jeux de cartes, de société, de rôles et des jeux géants en bois, tout était présent pour partager un bon moment intergénérationnel dans la joie et la bonne humeur !

Saint Germain Animation

une longue histoire...

Depuis 25 ans, l'Association se veut toujours être dynamique en proposant des activités variées et invite les Saint Germinois à venir les découvrir. Elles ont lieu à l'Espace Ardenna et se pratiquent dans la plus grande convivialité. A ce jour 9 activités sont au programme et regroupent 170 adhérents.

Chorale : *Un petit groupe qui prend beaucoup de plaisir à entonner des airs gais et contemporains*

Qi Qong : *Que c'est agréable de se relaxer et de se vider l'esprit tous les lundis*

Traditionnelle soirée de l'association empreinte de bonne humeur animée par la chorale et une démontration d'aïkido

Contact :
Christelle IKNI, Présidente : 06 03 80 67 77
Sophie LACROIX, Secrétaire : 07 71 72 44 59

www.mairie-stgermainblancheherbe.fr

Nouv'elle Tendance
salon de coiffure

02 31 93 39 41
26 , Rue Roland VICO
14280 Saint Germain La Blanche Herbe

Domaine de la Clé des Champs — 02 31 86 73 07
62, rue Jacques Prévert, 14280 Saint-Contest — 06 11 34 36 93

Reflets
les pieds, miroirs du corps

Dominique Printemps

Réflexothérapeute

Gestion du stress, rééquilibrage, prévention, accompagnement et compréhension des maladies

06 71 99 51 96
10 rue des Coursières
14280 St Germain
la Blanche Herbe

dominique@reflets-reflexo.com www.reflets-reflexo.com

A mon cabinet, à votre domicile ou en milieu hospitalier, par le biais de la réflexologie plantaire, de l'écoute bienveillante, des huiles essentielles ou de la relaxation, je vous accompagne, avec grand plaisir, vers un meilleur équilibre physique et émotionnel

116, rue de l'Eglise • 14280 Saint Germain la Blanche Herbe
02 31 95 04 32 • 06 68 90 51 94 // cp.peinture@hotmail.fr

LEADER PRICE

28 RUE ROLAND VICO
14280 SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE
(face à la Mairie) - 02.31.28.66.75

OUVERT du Lundi au Samedi de 9h à 19h30
et le Dimanche 9h à 12h30

L'Écho Magazine Municipal – tirage 1200 exemplaires - papier recyclé
• Directeur de la publication : Joël COSSON • Rédacteur : Sandrine FORTIN • Mairie de Saint-Germain La Blanche Herbe : Tél. 02 31 29 11 00
• mairie.stgbh@orange.fr / www.mairie-stgermainblancheherbe.fr
• Imprimerie : CAEN REPRO, 8 rue Ferdinand Buisson, 14280 Saint-Contest
Tél. 02 31 95 27 66 / imprimerie@caenrepro.com / www.caenrepro.com